



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 025-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.46

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Révision 2020 des normes CSIAS

Les normes CSIAS ont force obligatoire dans le canton de Berne dans la mesure où la loi et l'ordonnance sur l'aide sociale n'en disposent pas autrement. Par le passé, les dépenses relatives à l'aide sociale ont souvent nourri le débat public. Le texte révisé de la loi sur l'aide sociale, qui prévoyait des mesures efficaces pour contrer l'évolution défavorable des coûts, a été rejeté en votation. Dès lors, le directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration s'attelle au défi que représente la progression de ces dépenses en lançant divers projets. Vu le caractère contraignant des normes CSIAS, il est évident que le canton a un intérêt vital à exercer une influence sur leur révision, dont l'examen révèle les points suivants :

- Ces normes se subdiviseront désormais en « normes », « explications » et « aides pratiques », ce qui est tout à fait pertinent du point de vue technique. Toutefois, dans la mesure où la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) n'approuvera « que » les normes, l'association professionnelle CSIAS aura tout loisir d'étendre son influence au moyen des explications. Cela est d'autant plus plausible que les normes sont d'une teneur succincte et que la CSIAS œuvre déjà maintenant, à travers les explications existantes, à faire adopter une pratique plus générale à l'endroit des bénéficiaires.
- Pour une association professionnelle donnant parfois l'impression d'accorder plus d'importance aux questions idéologiques qu'aux aspects techniques, la CSIAS jouit d'une influence trop importante sur le plan législatif, et ce à l'échelle suisse.
- Outre les côtés techniques et ceux idéologiques qui leur sont (notamment) liés, la CSIAS ne tient pas suffisamment compte des aspects politiques. Le fait que la CDAS approuve les normes au terme d'un processus de révision de longue haleine ne suffit pas à compenser leur manque de légitimation et d'ancrage politique.
- Diverses commissions spécialisées de la CSIAS semblent avoir une composition déséquilibrée du point de vue politique.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle opinion générale le Conseil-exécutif a-t-il de la présente révision des normes CSIAS ?
2. Comment le Conseil-exécutif exerce-t-il une influence au sein de la CSIAS dans le cadre de la procédure d'approbation pour contrecarrer la tendance décrite dans le premier point, présentement et à l'avenir ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif pense-t-il prendre pour veiller à ce que l'idéologie ne prévale pas sur les aspects techniques dans les normes CSIAS ?
4. Quelles mesures le Conseil-exécutif pense-t-il prendre pour conférer une plus grande importance à l'aspect politique et en renforcer l'ancrage dans les normes CSIAS ?
5. De quelles possibilités le Conseil-exécutif pense-t-il disposer pour amener la CSIAS à améliorer l'équilibre politique au sein de ses commissions ?
6. Quelles réglementations supplémentaires dérogeant aux normes CSIAS révisées le Conseil-exécutif pense-t-il inscrire dans l'ordonnance sur l'aide sociale si la CDAS adopte ces dernières sans grands changements ?
7. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de sortir de la CSIAS si cette dernière n'entame pas d'elle-même, dans les deux ans, des réformes opérantes aux fins non seulement d'étayer ses normes sous l'angle technique (idéologique) mais aussi d'élargir leur assise politique ?

Motivation de l'urgence : il est prévu que la révision des normes CSIAS 2020 soit recommandée par la CDAS aux cantons le 7 mai 2020, en vue de leur approbation. Partant, des réponses aux questions ci-dessus sont indispensables avant cette date pour être en mesure d'influer sur la position du canton de Berne.

Destinataires

– Grand Conseil